es de fréquentes relations empreintes de la

ciennes de fréquentes relations empreintes de la plus respectueuse déférence.

Quant au député, il convient de ini rendre aussi de ce coté qualque justice; s'il se dit résolument anticlérical. Il excepte de sa haine une bonue vieille religieuse de Valenciennes, qui lui aun peu servi de mère et qui dirige encore aujourd'hui à l'hospice le quartier des jeunes garçons orphelins. Il y a peu de mois encore, au moment où la grève mettait en relief le nom de Basly, donnant à son ambition politique et aux affaires de son estaminet un essor inespéré, le cabaretier-secrétaire général des grèvistes manquait rarement une occasion de a prier le bonjour à cette bonne sœur Marthe ».

COMICE AGRICOLE

de l'Arrondissement de Lille

Nous recevons la communication suivante: QUESTIONS ECONOMIQUES. — Projets présentés par M. Vallet-Roger, vice-président, à la séance du II novembre 1885:

Il me paraît urgent que l'on s'occupe, dès aujourd'hui, de proposer les revendications à présenter à la nouvelle Chambre, au nom de l'agriguithre.

Les mesures les plus urgentes sont les suivan-

le Taxes sur les sucres étrangers. — La surfaxe de 7 fr. aux 100 kil. sur les sucres étran-gers n'a été votée que provisoirement et jusqu'au mois d'août 1886. De plus, cette surtaxe n'a été appliquée qu'aux sucres continentaux. Les sucres coloniaux étrangers en sont restès exempts et ils ont énvahi nos marchés au point de rendre inefli-cace cette mesure de salut pour notre agriculture et notre industrie sucrière.

cace cette mesure de salut pour notre agriculture et notre industrie sucrière. Il convient donc de demander: l'e que la surtaxe de 7 fr. soit prorogée et établie d'une façon per-manente: 2º qu'elle s'applique aux sucres étrangers

indistinctement.

2º Vinage à prix réduits. — Cette loi salu-taire, qui intéresse tout à la fois la distillerie, l'agriculture et le trésor public, a échoué à deux voix de minorité devant l'ancienne Chambre. Elle

voix de minorité devant l'ancienne Chambre. Elle sera certainement votée par la Chambre actuelle, si elle est présentée avec tous les considérants économiques qu'elle comporte.

Mais ce n'est pas à 20 francs par hectolitre, ainsi que cela a été proposé l'an dernier qu'il faudrait taxer les alcools enaployés à renforcer les vins. Les sucres employés au même usage paient 20 francs de droit par 100 kilos. Or, il fant l kil. 800 gr. de sucre pour élayer d'un degré accolique 20 franes de droit par 100 kilos. Or, il fant 1 kil. 800 gr. de sucre pour élever d'un degré aicoolique un hectolitre de vin, c'est-à-dire que pour faire l'équivalant d'un litre d'alcool, il fant 1 kil. 800 gr. de sucre, soit 180 kilos de sucre pour un hectolitre d'alcool. Il convient donc que l'hectolitre d'alcool employé au vinage paie le même droit que 180 kilos de sucre employés au sucrage, soit 36 francs.

C'est ce chiffre de 36 francs qu'il faut admettre, si l'on veut être équitable et tenir la balance égale entre les industries de la sucrier la distillement els industries de la sucrerie et de la distillement.

entre les industries de la sucrerie et de la distil-

Ce chissre de 36 francs a, en outre, sur celui de 20 francs, un avantage fiscal qui n'est pas à dé-daigner par les temps de déficits budgétaires que

nous traversons.

Le vinage à droit réduit mettrait un terme aux nombreuses fraudes qui se commettent au détri-ment du trésor public, et arrèterait l'importation clandestine des alcools allemands mélangés aux clandestine des alcools allemands mélangés aux vins d'Espagne. Ces vins nous arrivent au degré alcoolique de 15, et le degré normal des vins étant de 10, il n'y a donc que 5 degrés d'excèdent pour lesquels les négociants ou viticulteurs français paient un droit de 2 francs, attendu que l'impôt douanier est de deux francs par hectolitre de vin. Avec le vinage à l'aide d'alcool français, au droit réduit de 36 francs à l'hectolitre, nos viticulteurs n'auraient à payer pour 5 degrés ou 5 litres d'alcoolfque 36 0{0 multipliés par 5, soit 1,80. Ils auraient donc avantage à n'employer que des alcools

raient done avantage à n'employer que des alcools français, au grand profit de notre agriculture, de nes distilleries et du trésor public.

3. Impôt sur les maïs, mélasses et autres matières servant à la distillerie. L'alcool est soumis à la frontière à un droit d'entrèe de 30 fr. par hect. Cet impôt que son taux élevé rend pour ainsi dire probitif, est cependant illusoire et tout à fait inefficace au point de vue des intérêts français et surtout en ce qui con-

cerne l'agriculture. Les mélasses, maïs, riz, daris et autres produits de distillation n'étant soumis à aucun impôt doua-nier, c'est sous cette forme que les alcools étran-gers entrent en France indemnes de droit. De sorte que ce bel impôt de 30 fr. sur les alcools ne sert uniquement qu'à protéger la distillation en France des produits agricoles étrangers et non l'agriculture française.

l'agriculture française. Il est donc urgent de mettre au plus tôt un terme étrangers.
Le rendement en alcool des mélasses, maïs, riz,

daris, étant presque équivalent à 3200 environ, on peut les taxer aux mêmes droits.

Un impôt de 1 fr. au 100 kilos me paraît réponte judicieusement à la situation actuelle, car il faut tenir compte tout à la fois des intérêts de l'a-

faat tenir compte tout à la fois des intérêts de l'a-griculture et de ceux de la distillerie.

Il est bon néanmoins de remarquer que notre agriculture peut fournir surabondamment tous les produits de distillation, tels que betteraves, pom-mes de terre, topinambours et grains de tontes sortes, le mais compris, attendu qu'il se cultive actuellement dans plus de 40 départements et que cette culture pourrait prende extension, si élle

était protégée.

Il faudrait, toutefois, exempter de ces droits les trie n'étant que faiblement protégée par les

4º Blés et autres céréales. — Les faits ont donné le plus éclatant démenti aux apôtres du libre-échange, qui prétendaient que les faibles droits protecteurs votés l'année dernière devaient affamer le peuple et faire enchérir les denrées de

Le blé se vend, au contraire, à 1 fr. 25 c. de Le blé se vend, au contraire, à 1 fr. 25 c. de moins au quintal que l'année dernière, avant l'éta-blissement du droit de 3 fr., remplaçant celui de 0,60 c. qui existait alors. Le prix des seigles, avoi-nes et orges, a baissè dans de plus grandes pro-portions encore, malgré le droit de 1 fr. 50 c. qui portions encore, malgré le droit de l'fr. 50 c. qui leur est appliqué. Les cours de ces denrées, au ler septembre 1884, étaient les suivants: les seigles 16 fr. 50; avoine 19 fr. 75, orge 19 fr.; au ler septembre 1885, les cours sont tombés à 14 fr. 50 pour les seigles, 17 fr. 50 pour les avoines, et 17 fr. 50 pour les orges. On peut donc, sans aucun doute, pour l'alimentation, demander dans l'inté-ret de l'agriculture et pour sauvegarder « les saret de l'agriculture et pour sauvegarder « les sa-laires de nos ouvriers agricoles, » que les droits scient portés : pour le blé, à 5 fr. le quintal ; pour les seigles, avoines et orges, à 3 fr. le quintal, avec élévation proportionnelle du droit sur les farines, et application de drawbach sur les orges qui pourraient être réexportées à l'état de

5º Graines et fruits oléagineux. produits nous viennent en grande partie de pays avec lesquels nous n'avons pas de traités de com-merce, les graines des Indes par les ports de sombay et Calcutta et des diverses contrées de l'Amérique, et la noix de coço des colonies étran-

gères.

Nous avons donc toute liberté de taxer les importations de ces pays d'un droit à leur entrée en France, et nous pouvons le faire tout en proté-geant les fabricants d'huiles français à l'égal de

geant les fabricants d'huiles français à l'égal de l'agriculture. Les huiles sont taxèes à 6 fr. an 100 kil; il faut attribuer 300 kil. de graines pour faire 100 kil. d'huile. Or, en taxant les graines à 1 fr. 50 par quintal, les 200 kil. de graines nécessaires pour faire 100 kilog d'huile, acquitteront un droit de :
1 fr. 50 multiplié par 3, soit 4 fr. 50, laissantains un écart d'impôt de 6 fr.: 4 fr. 50, laissantains un écart d'impôt de 6 fr.: 4 fr. 50, soit 1 fr. 50 par quintal de surprotection an profit des huiles. Et qu'on ne dise pas que les graines oléagineuses nous viendront par les pays avec lesquels nous avons des traités ce commerce qui les exemptent de droit, cela est impossible, car toutes les graines oléagineuses d'importation ne nous arrivant pas directement de leur pays d'origine, paient un droit de 2 fr., établi pour protéger le commerce des ports; ce détour constituerait donc une perfe de 50 c. par quintal au préjudicedes importateurs. 6° Bestiaux. — Le droit sur les bestiaux est trop peu élevé. Lorsque le cultivateur français a élevé un bœuf, il a acquitté à l'Etat, par l'impôt des terres consacrées à la nourriture de l'animal, une somme d'impôt bien supérieure au droit que paie le producteur étranger pour entrer un bœuf et français que le producteur étranger pour entrer un bœuf et français au contrait de l'animal, une somme d'impôt bien supérieure au droit que

paie le producteur étranger pour entrer un boud en France. Il en est de même des autres animaux de boucherie. Le relèvement des droits est don indispensable et de toute justice, si nous voulons cesser une bonne fois de faire de la protection à

rebours. Mais chacun sait que le faible impôt de 3 france mais chacht sait que le table impot de 3 france aux 100 kilos sur les viandes abattues, fixé par nos traités de commerce, rend inefficace, pour ainsi dire, tout relèvement d'impôt sur les bes-tiaux, tant qu'on n'aura pas suppléé à l'insuffi-sance de cet impôt par une mesure administra-

Il faut avant tout obtenir du ministre compé-tent que, par un arrêté de police sanitaire, les bêtes abattues soient soumises à la frontière à un

droit de visite qui sauvegarde en même temps notre agriculture et la santé publique. Cette mesure existe pour certaines villes, entre autres la ville de Lille, où ce droit est de deux fr. aux cent kilos ; rien n'empêche de faire à la fron-tière ce que l'on fait à l'entrée des villes.

uere ce que l'on fait à l'entrée des villes. Le principe étant admis, le droit à établir devra être assez élevé pour payer les vétérinaires et autres fonctionnaires des bureaux de visite et pour protéger effica cement notre agriculture, et rien n'empèche de le fixer à 3 fr. aux 100 kilos et

même davantage.

Je ne puis entrer dans de plus grands détails en ce simple exposé, chaque article demande à être accompagné de tous les considérants qui militent

en faveur de son adoption.
Si le Comice juge bon de nommer des aujour d'hui une commission spéciale pour étudier ces projets, je me chargerai volontiers de faire à cette commission l'exposé complet de toutes es ques-tions qui intéressent au plus hant point l'agricul-ture française en général et tout spécialement l'agriculture de notre région.

Ces projets ayant été approuvés à l'unani-

mité, u mité, une commission a été nommée séance tenante, conformément au désir exprimé par M. Vallet-Roger.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le Conseil municipal s'est réuni vendredi soir. Nous publions plus loin le compte-rendu sommaire de la séance.

Les écoles libres de Roubaix. — M. Justin Ruffelet, président du Danier des Ecoles libres, a lu, en séance du comité de l'œuvre, l'intéressant rapport que voici :

« Un vénéré pasteur a dit : Le difficile n'est pa de fonder une œuvre et de l'organiser, mais c'est surtout d'en assurer la durée par la persistance de

tous les éléments qui doivent y concourir.

> Cette parole, toujours vraie, doit-elle recevoir une nouvelle confirmation de l'œuvre des écoles

hibres...?

Nous le demandons aux habitants de Roubaix

> Nous le demandons aux habitants de Roubaix, en leur rappelant toutefois cet enseignement sorti de la bouche du regretté Mgr Duquesnay.

Les personnes riches et aisées sont tenues de soutenir les écoles catholiques, et est un de leurs principaux devoirs : leur générosité ne doit pas etre temporaire, il faut qu'elle dure tant que la guerre sera déclarée à Dieu et à la religion. > Le rapport, publié en 1884, portait à six mille six cents le nombre des enfants requellis dans les

six cents le nombre des enfants recueillis dans les écoles de Róubaix, et annonçait une dépense an-nuelle obligatoire de plus de cent soixante-dix mille francs, en dehors des frais du premier éta-

blissement.

La situation au 31 mars 1885 accuse sept mille cent dix-huit enfants ainsi répartis : 2,018 garçons. 2,771 filles.

2,329 enfants dans les asiles.

7,118 Loin de diminuer donc, le nombre s'est accru; et, si on pouvait espérer en avoir les moyens, il faudrait installer encore une école de garçons, tant sont surchargées les écoles actuelles, im-puissantes d'ailleurs à satisfaire à toutes les de-

andes.

Dans l'exercicedu 31 mars 1884 au 31 mars 1885, les dépenses se sont élevées à 182,885 fr. et les recettes à 177,435 fr.

soit un déficit de 5,450 fr.

→ Or, si l'on considère que dans les recettes ci-dessus, la fête de charité de 1884 apportait un ap-point de près de 57,000 francs, tandis que celle de 1885 a produit, environ 30,000 francs, plus n'est besoin d'expliquer notre cri de détresse et notre nouvel et pressant appel à la générosité roubai-

» Il faut en convenir. - Mais, aussi, n'est-ce nas sa caractéristique et son honneur de ne pas autre ment se lasser, et de paraître pour ainsidire, iné-

»N'est-elle pas toujours pleine de consolation et

d'espérance cette autre vérité:

> Qui donne aux paueres, prête à Dieu!

Et, à l'heure actuelle, alors que la crise industrielle et sociale sévit partout et se dresse mena cante pour l'avenir, si Roubaix parait encore plus épargué et moins menacé que d'autres centres, ne serait-ce point que, par sa générosité prover-biale et son dévouement à toutes les œuvres ou-

vrières, notre ville aurait su mériter ces faveurs.

» Que la charité ne se lasse donc point : jamais, redirons-nous encore, non, jamais. son action ne fut plus nécessaire, jamais elle n'eut plus noble

ni plus pressant objet. Car donner pour les écoles catholiques, c'est honorer et défendre: • Ce qu'il y a de plus faible, l'enfance; • Ce qu'il y a de plus inviolable, le foyer; > Ce qu'il y a de plus sacré, la consc

» Roubaix, 31 mars 1885 » Lu et approuvé : » BERTEAUX, doyen-curé, » Président du Comité. »

Le cours de comptabilité.- Il va une quinzaine de jours environ, notre collaborateur de Tourcoing écrivait dans ce journal : « La ville de Roubaix a crée récemment un » cours de comptabilité : pourquoi n'aurions-nous

» pas aussi le nôtre ? » Nons n'entendons pas parler de l'enseigne » ment pédagogique qui échappe à notre compé-

tence. >
Comme nos voisins les Tourquennois pourraient
penser, d'après cela, que le cours de comptabilité
crée à Roubaix est à l'usage des enfants, nous
voulons mettre sous leurs yeux le résumé de programme de notre cours municipal, programme susceptible, du reste, d'être modifié. Ils verront qué tout ce que demande notre correspondant est enseigné à Roubaix et qu'un pédagogue scrait mal

à l'aise pour développer de pareilles matières devant des écoliers.

Le cours est divisé en quatre parties. Les voici dans l'ordre où elles sont enseignées : le Généralités sur le commerce — Etudes des documents commerciaux — les transports — legislation sur les effets de commerce — livres auxiliaires résultant du jeu des valeurs — correspondance commerciale — règlements et redressements de comptes — bordereaux d'escompte — tomptes nourants — centralisation des écritures aux livres légaux et indispensables — la tenue des fivres en partie simple — avantages du système de la partie double — division, subdivision et centralisation des comptes — comptes en partie; investigation — balance de vérification — balance générale — inventaire — réouverture des livres et comptes — législation sur les livres de commerce.

sur les livres de commerce.

2. — Applications pratiques a un commerce de tissus et à un commerce de matières textiles, brutes et filèes, avec documents spéciaux à ces commerces.

3º. — Examen et application de diverses mé-

3°. — Examen et application de diverses mé-thodes du système de la partie double. — Comp-tabilité industrielle. — Rôle des comptes généraux et comptes d'ordre. — Assurances. — Impositions. — Détermination du prix de revient. — Importa-tion et exportation. — Comptes d'achat et de vente. tion et exportation. — Comptes d'aclat et de venfe. — Les monnaies étrangéres. — Monnaies de compte. — Le change, — Arbitrages commerciaux. — Etablissements de crédit. — Rôle de la Banque de France. — Notions sur le commerce maritime. — Magasins généraux. — Notions sur les opérations de Bourse. — Sociétés commerciales. — Sociétés par actions, — Contra's de société. — Les faithtes et banqueroutes. — Notions élémentaires sur l'àco. nomie politique.

4° Application pratique à une grande industrie de Roubaix et à une banque paractions avec docu-

ments spéciaux.

Nous le répétons, ce programme déjà bien complet, peut être modifié. Nous pensons qu'il suffit pour le moment. V. D.

Un de nos jeunes concitoyens, M. Léon Petit, étudiant à la Faculté catholique de Lille, vient de subir avec succès ses examens de licence en droit. Les secours contre les incendies.— Des expériences assez curieuses ont en lieu samedi, à deux heures et demie de l'après-midi, dans l'établissement de MM. Lemaire et Dillies, rue des

L'usine de MM. Lemaire et Dillies et leurs ma gasins sont entièrement pourvus d'Extincteurs thermo-automatiques « Grinnell » au nombre de

L'épreuve qui a été faite a consistté à provo quer la mise en jeu de ce système d'Extinction, pour démontrer à quel point les bâtiments qu'il protège sont à l'abri d'un sinistre par le feu.

Un homme, à la recherche d'une nouvelle ha bitation, isitatice matin une maison vide de la rue Duflot lorsqu'il trouva, dans une des cham-bres, une boite à cigares contenant un fœtus en-

bres, une notre a cigares contenant un fœus en-veloppé de linge.

Il avertit aussitôt la police. Une dame qui a quitté cette maison depuis huit jours et demeure maintenant ru e de la Guinguette a déclaré à M. le commissaire de police qu'elle était la mère de cet enfant mort-né.

L'événement date du jeudi 4 novembre; elle attendait des papiers de la Belgique, d'où elle est arrivée depuis deux mois, pour faire enterrer le cadavre; elle a déposé elle-même l'enfant dans la boite à cigares avec l'intention d'en faire la déclaration à la mairie. Le médecin légiste ne croît pas à un acte coupa

Dans la soirée de vendredi, vers six heures rue de Mouveaux, a culbuté dans la rue de la Vigne et a été sérieusement endommagée. Cet au-cident a été causé par un tas de pavés déposés au milieu de la rue et appartenant à un entrepreneur qui avait négligé de les éclairer. Procès-verbal a été dressé contre lui pour le rappeler au respect des arrêtés municipaux. Accidents. - Samedi, à neuf heures du matin.

un journalier, nommé Charles Saelens, longer rue de l'Epeule, lorsqu'arrivé près de l'abreu il a glisse sur des pelures de pommes de terre et dans sa chute s'est fait une entorse au pied gauche. Saelens, qui a soixante ans et demeure rue de Wasquehal, a demandé à être porté à l'Hôtel-Dieu Il n'arrive pas tous les jours de trouver dans

son jardin un cheval venant on ne sait d'où. C'est cependant la surprise qu'a éprouvée vendredi ma-tin, un habitant de la rue de Lannoy, M.Pacifique Après quelques recherches, on a découvert que

l'animal appartenait à un marchand de chevau

Ce n'est certainement pas pour le cabaretier de Sailly dont nous allons raconter la mésaven-ture que Voltaire a ècrit :

Si vous voulez que j'aime encore Rendez-moi l'âge des amours.

Les quarante-six hivers qui ont commencé à mèler quelques fils argentés aux cheveux d'ébène de X... ne l'empêchent pas d'être un amateur de bonnes fortunes, quand il ne lui en arrive pas de mauvaises, comme celle dont il a été victin

.. était venu à Roubaix dans l'après-midi pour payer son brasseur: il emportait avec lui une somme de 45 francs, et, il avait mis son porte-monnaie dans la poche de son pantalon. Parsant rue du Coq-Français, il eut soif. Pré-cisèment, il se trouvait en face d'un estaminet.

Il y entra et demanda une chope. Jusque-là, rien de plus licite, mais c'est alors que la chose se gâte.

Une jeune demoiselle, coquettement parée, s'ap-proche de X... et le prie tendrement de lui offrir

proche de X... et le prie tendrement de lui offrir une consommation, ce que le galant cabaretier s'empresse de lui octroyer. Un peu plus tard..., la fille propose à X... de boire une bouteille de vin. Il accepte, mais, lors-qu'il s'agit de payer, plus de porte-monnaie. Une main féminine le lui avait enlevé avec dextérité. Furieux, le pauvre homme court conter sa mé-saventure à la police. On opère une descente dans le cabaret et on a rête la cabaretière et deux filles qui, sous le nom de « servantes » exerçaien chez elle un triste métier.

Le porte-monnaie a été retrouvé dans la cour l'argent avait disparu. X..., a dù retourner à Sailly sans avoir payé son brasseur. Honteux et confus, il a juréqu'il ne se fourvoierait plusen pareil galère. Si la leçon profite à X.... et le rend plus...

sage à l'avenir, il ne l'aura pas payée trop cher. Mais combien de cabarets du genre de celui-se rencontrent encore à Roubaix!

Société artistique de Roubaix-Tourcoing

Exposition des Beaux-Arts, rue de l'Alouette à Roubaix. Prix d'entrée: 50 centimes les dimanches, lundis et jeudis. Les autres jours 1 franc. L'Exposition restera ouverte jusqu'an lundi 16 novembre inclusivement. Le tirage de la tombola est fixé au dimanche 22 novembre, à 3 heures 1/2 très-précises.

TOURCOING

Conseil municipal. — La session ordinaire de novembre s'est ouverte, vendredi soir, par une

séance longue et mouvementée.

Jamais nous n'avions vu les conseillers municipaux assister en aussi grand nombre à leur réunion:

nous en avons compté trente. Quant à l'enceinte réservée au public elle était littéralement bondée. séance longue et mouvementée.

On s'attendait à voir enfin traiter la fameus

On s'attendait à voir enfin traiter la fameuse question des Amis-Réunis qui ément l'opinion depuis longtemps déjà, et, partisans et adversaires, avaient fait appel à toutes leurs forces.

Nous reviendrons sur les affaires qui ont été étudiées dans cette séance et, tout en glissant sur une boutade de M. Dervaux à propos de la messe St-Roch, que de temps immémorial, l'administration avait coutume de faire célèbrer, nous passerons immédiatement à la discussion du rapport de M. Dupont-Chopart.

On n'a pas oublié que ce rapport rejettait en principe l'établissement d'une musique municipale.

M. Dron, seul membre de la commission partisan

M. Dron, seul membre de la commission partisan M. Dron, seul membre de la commission partisan de cette création, soutient que la première partie du fameux vote qui causa ladémission de l'administration, à savoir une musique municipale admise en principe, doit être maintenue et qu'il n'y a pas dès lors à discuter le rapport.

Le Consell aura donc à se prononcer d'abord entre la prétention de M. Dron et la discussion des conclusions prises par M. Dupont-Chopart; c'est cette dernière. solution qu'il adopte par 16 voix contre 13 et un bulletin blanc.

M. Dewyn se fait alors l'avocat des Amis-Réunis qu'il met directement en jeu: mais il n'est pas

qu'il met directement en jeu: mais il n'est pas plus heureux que son collègue M. Dron et le même nombre de voix 16 pour et 13 contre admetmême nombre de voix 16 pour et 13 contre admet-tent les conclusions de la commission, c'est-à-dire le rejet de la création d'une musique municipale. Ce vote n'a pas le don de plaire à un certain nombre de conseillers; M. Dervaux se venge par un jeu de mots, M. Monmarché exprime assez vertement son mécontentement et plusieurs de ces messieurs se retirent avant que le séance ne scit lavés.

Voilà une question d'harmonie dans laquelle l'accord parfait est loin de régner.

Nous publierons demain un compte-rendu plus détaillé de cette intéressante séance.

Un accident rue du Midi. - Jeudi, dans l'après midi, un ouvrier nomme J.-B. Bernard, qui avait à nettoyer le puits d'une habitation, sise rue du Midi et appartenant à M. Ducoulombier, se faisait descendre par son manœuvre à l'aide d'une échelle et d'une corde, mais ce dernier n'eut pas la force de supporter le poids et làcha la corde : Bernard fut précipité au fond du puits d'où on le retira

nard fut précipite autona du puits d'ou on le retira le bras gauche fracturé. Après avoir reçu les premiers soins des docteurs Catteau et Carette, le blessé fut transporté à l'Ho-tel-Dieu. Son état est aussi satisfaisant que possi-

Un vol rue Neuve-de-Roubaix. — Depuis quelque temps des rodeurs profitent de la tombée de la nuit pour s'introduire furtivemeut dans les nagasins et y enlever ce qu'ils trouvent à la pormagasins et y entever ce qu'ils trouvent a la por-tée de la main. Le fait s'est encore produit mer-credi vers 6 h. 1₁2 du soir chez M. Thérin-Wat-teau, rue Nenve-de-Roubaix, où des individus res-tés inconnus ont ainsi soustrait quelques objets d'habillement. La police exerce une surveillance toute particulière et finira par mettre le grappin sur quelques-uns de ces rôdeurs.

Condamnations. - Le Tribunal correctionne condamnations.— Le Tribunal correctionnel a prononcé les condamnations suivantes à la char-ge de quelques individus qui s'étaientrebellés con-tre des agents de police: Justine Cotton, deux mois d'emprisonnement; Casiodor Tassart, huit jours et Declercq quinze jours de la même peinc.

LILLE

Nécrologie. — On annonce la mort de M. Jean-Baptiste Tierce, ancien Juge de paix, officier d'académie.

Un enfant brûlé vif. — Un épouvantable ac-On enfant bruie vii. — On epouvaniane accident s'est produit vendredi matin à Fives.

La femme Tytgat, qui habite une chambre du second étage de la maison portant le n· 2 de la rue de Flors, était sortie vers 7 heures 3/4 pour aller chercher un pain au dispensaire de la rue St-Gabriel, laissant seuls dans la chambre ses quatre enfants en bas-âge. L'un d'eux, le petit Gaston, àca da 9 ans. s'amusait à allumer dans le poèle ace de 2 ans, s'amusait à allumer dans le poel des morceaux de papier quand il communiqua le feu à ses vétements et fut en un instant environné par les flammes. Aux cris du pauvre enfant et de ses frères, un voisin, le sieur Léon Ruckaert, ac-

courut et trouva le petit Gaston, les vêtements en flammes, se roulant sur le parquet dans d'affreu-ses tortures. En un instant, il enleva. en se brû-lant les mains, les débris de vêtements qui couvraient encore l'enfant et il le porta dans un lit ou le pauvre petit fut visité par le médecin : le corps de Gaston est couvert d'affreuses brûlures et Jes souffrauces du malheureux amèneront à bref dèlai un dénouement fatal.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du vendredi 13 novembre 1885 (Compte-rendu sommaire du Journal de Roubaix) La séance est ouverte à 7 heures 45 sous la présidence de M. Julien Lagache, maire.

dence de M. JULIEN LAGACHE, maire.

Sont présents: MM. Julien Lagache, maire, A. Vinchon, A. Faidherbe, J.-B. Pennel, P. Destombes, P. Watine, adjoints; F. Roussel, Martel-Delespierre, N. Comerre, H. Salembier, A. Dupire, A. Harinckouck, G. Heyndrickx, G. Legrand, A. Reboux, H. Derville, H. Buisine, S. Chéron, F. Fauvarque, G. Leclercq, A. Senneville, H. Roche, L. Cordonnier, A. Pollet-Desquiens, J. Cuveller, A. Béghín-Bonnave, D' Carrette, A. Louage, J.-B. Dessamps, H. Sandevoir P. Orange, P. Dazin. E. Baas.

Absents: MB. F. Ernoult, (en voyage) L. Delannoy-Destombes (empéshé), P. Catteau.

s (empêché), P. Catteau. Octroi

Le Conseil renvoie à la lre con du prèlet sur la suite donnée par l'autorité supé rieure à l'affaire dite des « Planchettes » (octroi). Fourneaux économiques

M. le Maire présente, au nom de l'administration, ne demande d'un crédit de 30,000 francs pour l'ouverture et le fonctionmement des fourneaux économiques; il prie le Conseil de renvoyer la question à

examen des commissions compétentes.

M. Alfred Reboux croît que, dans les circonstances présentes, ce crédit doit être voté d'urgence Le Conseil vote le crédit demandé

Questions diverses Il renvoie aux 3e et 1rc commissions le projet de onstruction d'un pont rue des Arts prolongée. Il homologue une police d'assurance relative aux âtiments communaux.

Révision des listes électorales Revision des listes electorales

Le Conseil est appelé à désigner celui de ses membres qui devra faire partie de la commission de la révision des listes électorales, composée du maire, d'un conseiller municipal et d'un troisième membre désigné par le préfet.

M. Alfred Reboux, conseiller municipal, est élu par 29 voix sur 39 voiants.

29 voix sur 30 votants.

MM. Charles Dhalluin et Leloir, qui faisaleut partie de l'ancienne commission d'examen des réclamations, sont réélus, l'un par 29, le second par 28 voix sur 29 votants.

L'Ecole des Arts Industriels

M. le Maire donne communication au Conseil de deux lettres, l'une de M. le Préfet du Nord, l'autre de M. le Ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts.

M. le Ministre demande plusieurs modifications de

M. le Ministre demande plusieurs modifications de détail dans la délibération du Conseil municipal de Roubaix du 13 février 1885, contenant l'offre par la ville d'avancer à l'Etat la somme de 1,389,433,10 necessaire pour la dépense de construction de l'Ecole nationale des Arts industriels.

Ces modifications n'affectent pas l'économie des propositions de la Ville, mais ellessont nécessaires pour la réduction de l'exposé des motifs du projet de loi que M. le ministre aura à soumettre prochaint-

Par suite du retard apporté au dépôt de ce projet de loi, il s'agit de reculer d'un an les délais fixés par la délibération de février dernier, pour le commencement et pour l'achèvement des travaux, ainsi que pour le versement des sommes, qui doiventêtre avancées par la ville.

Les travaux seraient commencés l'année prchaine et devraient être terminés au 30 juin 1889.

La séance est suspendue et les Ire et 2e Commissions se retirent pour examiner la demande de M. le Ministre.

Ministre.

Après vingt minutes de délibération, les membres de la Commiss on rentrent dans la salle du Conseil.

M. Alfred Reboux, rapporteur, donne lecture d'un projet de délibération conforme à la proposition mi-

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à

Rapports sur des questions diverses Rapports sur des questions diverses Le Conseil vote un crédit de 7,416 fr. 19, pour appropriations diverses et urgentes à l'Hôtel-de-Ville et décide que, vu la diversité des travaux et la difficulté d'en faire l'objet de plusieurs adjudications.ces réparations seront exécutées en régie. (Rapporteur M. Dupire). Il vote un crédit de 869 fr. 75 destiné à l'aménagement d'un burean pour le greffier en chef du Tribunal de commerce. (Rapporteur M. Destonbes.) Il vote un crédit et 732 fr. 32 pour l'acquisition de mobilier pour le conseil des Prud'hommes. (Rapporteur M. Pollet-Desquiens). Il vote un crédit de 2,153 fr. 73 pour la construction d'un bureau d'octroi à l'angle des boulevards de Paris et de Cambrai. (Rapporteur M. Roussel.) Il vote un crédit de 4,323 fr. 62 pour la construction d'un parquet en chême et l'augmentation du nombre des urinoirs à l'école communal de gargons de la rue

Il vote un credit de 3,323 ir. oz pour la construction d'un parquet en chêne et l'augmentation du nombre des urinoirs à l'école communale de garçons de la rue Brézin (Rapporteur M. N. Comerre).

Il ajourne, sur la demande de M. Pennel-Wattime, le projet de construction d'une maison d'habitation pour l'instituteur de l'école communale de la rue

l'urgot. L'honorable adjoint a été absent pendant quelque

L'honorable adjoint a été absent pendant quelque temps; il voudrait examiner ce devis qu'il trouve exagéré. (Rapporteur M. Comerre).

Le Conseil vote un crédit de 6,321 fr. 72 pour la coustruction et l'aménagement nécessités par l'installation définitive des fourneaux économiques et l'installation d'un métrage rue de l'Alma. (Rapporteur M. Béghin.)

Il vote un crédit de 1,874 fr. 64 pour divers aménagements à l'habitation du directeur et aux calorifères de la Condition publique. (Rapporteur M. Dupire.)

Il vote un crédit de 1,243 fr. nécessaire à l'acquisition de quatre cloches pour colorifères dessicateurs de la Condition publique. (Rapporteur, M. Vinchon).

Améliorations à la Voirie

Améliorations à la Voirie

Il accueille favorablement une proposition de la Compagnie des mines de Vicoigne et de Nœux tendant au pavage d'une partie du quai de Calais et décide que la moitié de la dépense serait remboursée par la Ville, sans intérêts, six ans après la réception provisoire des trayaux (Rapporteur, M. Pennel).

Il adopte un plan d'alignement du boulevard Gambetta. (Rapporteur M. Carrette.)

Il vote l'ouverture, au budget supplémentaire de 1885, d'un crédit de 70.491 fr. 35 c., montant des indemnités à naver aux expropriés de la rue Lacroix

Il vote l'ouverture, au budget supplémentaire de 1885, d'un crédit de 70.491 fr. 35 c., montant des indemnités à payer aux expropriés de la rue Lacroix, et décide qu'une meine somme de 70.491 fr. 35 c., à payer à la Ville par les intéressés, conformément à la convention du 13 décembre 1884 sera inscrite en recette, au même budget. (Rapporteur M. Roche).

Le conseil vote l'inscription au budget supplémentaire de 1885 : 1, en dépense, d'une somme de 27,000 fr., destinée à l'exécution des travaux de construction d'un aqueduc et d'une chaussée en scories rue Lacroix; 2°, en recette, d'une somme de 14,000 francs à recouvrer des signataires de la conventien du 13 novembre 1884. (Rapporteur M. Roche).

Il décide qu'il n'y aurait lieu de donner suite à une demande de mise en état de viabilité de la rue de Jemmapes que sous certaines conditions qui devraient être acceptées par les propriétaires intéressés (Rapporteur M. Roche).

Il vote un crédit de 8,500 francs pour la construction d'un recette de la construction d'un recette de la construc-

porteur M. Roche.)

Il vote un crédit de 8,500 francs pour la construction d'un aqueduc au boulevard de Metz, sous la réserve que les propriétaires riverains contribueront
pour un tiers dans la dépense, du moment ou ils voudront se servir de l'égoût. (Rapporteur M. Co-

nerre.) Il adopte une modification de l'alignement de la rue

ville.)
Il vote un crédit de 591 fr. 50 pour le paiement de diverses cessions de terrain à la voie publique. (Rapporteur M. Derville.)

Les squares Saint-Martin

M. H. Buisine présente un rapport sur la proposi-tion de M. Harinkouck relative à la création de deux petits squares sur les parcelles de terrain comprises entre l'église Saint-Martin et la Grande-Place. La dépense s'élevera suivant devis à 10.000 francs. Les conclusions du rapport sont favorables au projet.

rojet.
Elles sont combattues par M. Alfred Lousge qui

projet.

Elles sont combattues par M. Alfred Louage qui demande qu'on pave ce terrain en carreaux de Jurbise, par mesure d'économie. M. Louage croît que si la troisieme commission (travaux) avait délibéré seule au lieu de délibérer avec la commission des finances, la majorité se fût prononcée dans un autre sens.

M. le docteur Carrette appelle l'attention sur un principe qui a été adopté par le Conseil et qui ne lui semble pas avoir été observé ici. C'est la commission des travaux qui doit se prononcer d'abord sur l'utilité des travaux qui doit se prononcer d'abord sur l'utilité des travaux de voirie; si elle émet un avis favorable, la commission des finances ne saurait interveuir.

M. Loclercq, Alfred Reboux et Louis Cordonnier partagent cette manière de voir.

Après quelques observations de M. le rapporteur et de M. Harinkouck, le Conseil, sur la proposition de M. Leclercq, décidepar assis et levés, que la 3e commission des de M. Leclercq, décidepar assis et levés, que la 3e commission des de M. Leclercq, décidepar assis et levés, que la 3e commission des de M. Leclercq, décidepar assis et levés, que la 3e commission des de M. Leclercq, décidepar assis et levés, que la 3e commission des de de M. Harinkouck, le Conseil, sur la proposition de M. Leclercq, décidepar assis et levés, que la 3e commission sera appelée à donner de nouveau son avis sur la création des deux petits squares de St-Martin.

M. Alfred Reboux attireencore uns fois l'attention de l'Administration sur le danger que présente la circulation des voitures le dimanche matin dans le contour de St-Martin, au cotté de l'Heltel du Commerce.

Eclairage de diverses rues

Le Conseil vote un crédit de 2,500 francs pour l'éclairage au gaz de diverses rues nouvellement admises dans le réseau public. (Rapporteur, M.Louage.)

Création d'un service médical scolaire M. le docteur Derville présente un très intéres sant rapport sur des propositions déposées par MM Faidherbe et Alfred Reboux et relatives à des que

tions d'hygiène. Ce rapport conclue à l'organisation à Roubaix d'un Ce rapport conclue à l'organisat service médical scolaire pour les é et pour les écoles libres. Un crédit de 2,900 fr. est voté.

Questions diverses

Questions di rerses

Le Conseil revêt de son approbation le budget primitif des établissements hospitaliers de Roubaix pour l'année 1836 (rapporteur, M. Delannoy, absent — rapport lu par M. P. Destombes.)

Il accorde un subside de 100 francs à la société française de bientaisance de Londres (rapporteur M. Descamps.

Il autorise M. le Maire à signer une nouvelle convention avec la Compagnie des Entrepots et Magasins Généraux de Paris. (Rapporteur M. Heyndrickx).

Il décide, pour divers motifs, qu'il ne sera pas donnésuite à la demande d'augmentation de subvention formée par la société la Cacélia Roubaisteane. (Rapporteur M. Destombes). formée par la société la Cœcilia Roubaisienne. (Rap porteur M. Destombes). Il vote un crédit de 3,650 franca destiné à payer

raison de 2 fr. 50 par nuit et par homme une garde de nuit permanente de quatre Sapeurs-Pompiers. (Rap-porteur, M. Senneville).

Les Halles et Marchés

Le Conseil décide de maintenir le règlement des halles et marchés tel qu'îl est établi, en priant cependant M. le Préposé en chef de l'Octroi des halles et marchés de veiller, comme il l'a toujours fait, à ce que les lots mis en vente à la criée soient assez importants pour n'être pas considérés comme marchandise vendue à l'amiable.

due à l'amiable.
Le rapport de M. P. Dazin sur cette question donne
lieu à une discussion entre le rapporteur, MM. Vinchon,
Paul Wafine, Harinkouck, Legrand.
Le conseil vote un arcdit supplémentaire de 700 fe.
prur le service des halles et marchés pendant
l'exercice 1885.

La séance ést levée à 10 h. 20.

CLASSE 1884

Voici la suite des noms des jeunes gens de la classe 1884 appelés sons les drapeaux et les corps auxquelles ils sont affectés.

class 1004 apperes are to dispension auxquelles ils sont affectés.

CANTON-EST

Léon Ocman, lre portion, 72e de ligne, Amiens;
Louis Parsis, lre, 15e d'artillerie, Douai; Etienne Pauchaut, Ire, 72e de ligne, Amiens; Camille Philippe, 1re, 27e d'artillerie, louai; Henri Philippe, 2e, 16e chasseurs à pied, Lille; Gocar Picavet, 2e, ler batailon d'artillerie de forteresse, Lifle; Louis Planquart, 1re, 1er régiment d'infanterie de marine, Cherboug; Henri Pluquet, 1re, 72e de ligne, Amiens; Constant Potier, Ire, 72e de ligne, Amiens; Constant Potier, 1re, 72e de ligne, Amiens; Arthur Rosé, 1re, 47e de ligne, 5t-Malo; Arthur Rosé 2e, 43e de ligne, Lille; J.-B. Roussel, 2e, 43e de ligne, Lille; J.-B. Roussel, 2e, 43e de ligne, Lille; Alphonse Samaille, 1re, 47e de ligne, Schaß, 1re, 5fe de ligne, Compiègne; Henri Sandras, 1re, 2fe d'artillerie, Douai; François Schaß, 1re, 5fe de ligne, Compiègne; Henri Schumath, 1re, 47e St-Malo; Théophile Sergent, 1re, 3e chasseurs à pied, Besançon; Gustave Simeens, 1re,

math, Ire, 47e St-Malo; Théophile Sergent, Ire, 3 chasseurs à pied, Besançon; Gustave Simens, Ire 54e de ligne, Compiègne. Eugène Saenne, Ire portion, 54e de ligne, Compiègne; Jean Tiberghien. 2e, 16e d'artillerie de forte resse, Paris; Edouard Treffel, Ire, ler d'infanterie de resse, Paris; Edouard Treffel, 1re, 1er d'infanterie de marine, Cherbourg; Jean-Baptiste Trentesaux, 1re, 72e de ligne, Amiens; Gustave Vandamme, 1re, 5e dragons, St-Omer; Joseph Vandenberghe, 1re, 69e de ligne, Nancy; Victor Vandenberghe, 1re, 47e de ligne, St-Malò; Charles Vandeputte, 1re, 3e chasseurs à pied, Besançon; Henri Vandoortlaere, 1re, 15e d'ar-tillerie, Douai; Alfred Vannaschin, 1re, 47e de ligne, St-Malo; Alfred Vannarke, 1re, 1er bataillon d'artil-lerie, Lille.

St-Malo; Affred Vannarke, Ire, 4re de ligne, St-Malo; Affred Vannarke, Ire, ler bataillon d'artillerie, Lille; Louis Vanoverber, tre portion, 79e de ligne, Neufchâteau; Jules Verdiére, 2e, 43e de ligne, Lille; Emile Villette, 2e, 43e de ligne, Lille; Jules Vuylsteke, Ire, 27e d'artillerie, Douai; Emile Wuilfert, Ire, 15e d'artillerie, Douai; Cyrile Zennevort, 15e chasseurs à pied, Kon-ânebleau; Gustave Vanhonnacker, Ire, 6e chasseurs à cheval, Saint-Mihlet; Joseph Vanskel, Ire, 47e de ligne, Stimalo; Amand Donné, 2e, 16e chasseurs à pied, Lille; Alphonse Vandeabulke, Ire, 27e d'artillerie, Douai. Louis Lefebvre, 1re portion, 15e chasseurs à pied, Lille; Alphonse Vandeabulke, Ire, 27e d'artillerie, Douai. Louis Lefebvre, 1re portion, 15e chasseurs à pied, Fontainebleu; Louis Verbrugglie, Ire, 20e Escadron du train, Vermilles; Alfred Bayard, Ire, 47e de ligne, Saint-Malo; Hippolyte Coudiser, Ire, 37e de ligne, Saint-Malo; Hippolyte Coudiser, Ire, 37e de ligne, Troyes; Derneuter, 2e, 43e de ligne, Lille; Deleschuse, 2e, 16e bataillon d'art.llerie de forteresse, Paris; Lenoir, 2e, 27e d'artillerie a Douai; Lempens, Ire, 47e de ligne, Saint-Malo; Carlos Nisse, Ire, 36e de ligne, Caen. Quévreux, Ier portion, 46e de ligne, Auxere; Firmin Roger, 1re, 46 de ligne, Lille; Vasseur, 2e, 43e de ligne, Lille; Vermesch, Ire, 37e de ligne, Troyes; Wattinne, Ire, 45e de ligne, Lille; Vasseur, 2e, 43e de ligne, Lille; Cesar Basselè, Ire, 76e de ligne, Orléans; Batteau, Ire, 36e de ligne, Caen.

45e de ligne, Laon; Jacolis, '2e, 43e de ligne, Lille'; César Basselé, Ire, '76e de ligne, Oriéans; Batteau, Ire, 36e de ligne, Caen.
Edmond Bosc, Ire portion, 35e de ligne. Belfort; Jean-Baptiste Boscart, Ire, 27e d'artillerie, Douai; Gaudron, Ire, '72e de ligne, Amiens; Dedack, '2e, 43e de ligne, Lille; Degonghe, Ire, '74e de ligne, Rouen; Jean-Baptiste Delannoy, Ire, '75e de ligne, Orléans; Delerue, Ire, 69e de ligne, Toul; Théodule Delplanque, 2e, 43e de ligne, Lille; François Delporte, Ire, 2e artillerie de forteresse, Valenciennes.
Jules Desmet, Ire portiona, '76e de la ligne, Orléans; Arthur Depretz, 2e, 16e artillerie de forteresse, Paris (Montrouge); Doutreligne, Ire, 20e escadron du train, Versailles; Victor Duthoit, Ire, '72e de ligne, Amens; Flament.

Versailles; Victor Duthoit, Ire, 72e de ligne, Amiens; Jules Druvez, Ire, 76e de ligne, Orléans; Flament, Ire, 49e de ligne, Toul; Achille Franchomme, 2e, 10e bataillon de chasseurs, Lille; Ghesquière, 2e, 43e de ligne, Lille; Edmond Glorieux, 2e, 2e d'artillerie, Douai; François Grumaux, 2e, 16e bataillon de chasseurs, 7:110. François Grumaux, 2e, 16e bataillon de chasseurs, Lille.

Alphonse Hache, 1re, 71e de ligue, Rouen; J.-B.
Lelebvre, 1re, 27e d'artilleric, Douai; Henri Leplat, 1re, 72e de ligne, Amieas; Martin Lérisson, 1re, 72e de ligne, Amiens; Edmond Marissal, 1re, 27e d'artillerie, Douai; Alphonse Masurel, 1re, 27e d'artillerie, Douai; Yictor Piévin, 1re, 54e de ligne, Com-piègne; Ard. Pollet, 2e, 43e de ligne, Lille: Quint, 1re, 69e de ligne, Toul.

CONCERTS ET SPECTACLES

Grand-Théâtre de Roubaix.- L'administratio du Grand-Theatre de Kolhanx.— L'administration du Grand-Theatre s'est assuré, pour la représentation de dimanche soir, le concours d'une troupe dont les principaux sujets sont Mile Lucy Pernay, du Gymnase, et Jenny Rose, du Vaudeville. On jouera unecharmante comédie de Victorien Sardou, la Papillone. La soirée sera complètée par l'Etincelle, comédie d'Edouard Pailleron, et une petite pièce de Mme de Chabrillant, la Plaideuse.

Lundi, la troupe de Bruges donnera le Voyage de M. Perrichon, l'amusante comédie de Labiche, et l'opéra-comique si populaire de la Fille du Régiment.

erte, dimanche 15, par la *Concordia* à ses memb onoraires, au local de la société, rue de Lannoy. On commencera à 6 heures et demie précises. Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation. Neuville-en-Ferrain, — Un concert vocal et ins-trumental sera offert par le Musique municipale à ses membres honoraires, le dimanche 15 novembre, à 5 heures du soir.

5 heures du soir.

Voici le programme: Première partie. — I. a Ouverture du poète et paysan, par la musique municipale, Suppé; b Marche aux flambeaux n° 1, Meyerbeer; r Folka militaire pour piston (soliste, M. Dumertier) id. Morenier; 2. Le chene, romence par M. J.-B. Vannieuwenhuyse, Albert Grand; 3. Vois-tu la neige qui brille? air varie pour Saxhorn-soprano, par M. Emile Goguenheim, Arban, 4. Chansonnette par M. Gèsar Segard, ""; 5. Romance par M. Auguste Baratte, Boissière; Grand air varie pour Trombone a 6 pistons, par M. Jean Noël, Demeerseman; 7. Les deux Gentilshommes, duo par M. Vannieuwenhuyse et Daratte, Justin Cadaux; 3. Chansonnettes comiques par M. Gesar Segard. "".

Deuxienne partie. — La sœur de Jocrisse, Comédie-vau

cesar segara. Deuxième partie. — La sœur de Jocrisse, Comédie-vau deville en un acte. de MM. Varner et Duvert. Le piano sera tenu par M. Paul Mager fils.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du vendredi 13 novembre 1885. Présidence de M. HEDDE

Le I3 septembre 1884, une rixe avait lieu à Arm Emile Wintrebert, Acadis Serbez et Pierre Grin pont, qui intervenait, lui, pour séparer les com tants.

pont, qui interveixat, iu, pour separe le trants.

L'audition des témoins ne donne pas une physionomie bien nette de l'affsire, Qui des deux assaillants a commencé la lutte? C'est un point que les éloquentes plaidoiries do M. Brackers, d'Hugo et Werquin ne sont pas parvenues à établir. Ce qui est certain, c'est que tous trois ont été assez grievement blessées pour avoir eu plusieurs jours d'incapacité de travail.

Voic la déposition de Wintrebert : En sortant du cabaret, vers il heures du soir, j'ai été assailli par Serbez et Grimonpont. Ils m'ont terrassé et tellement maltraité que la femme Serbez elle-mème a dit à son mari, en l'eretenant : C'est asses, j'il est presque morte Cependant, comme il avait encore beaucoup de force nour un mourant. Wintrebert alla, quelques mo-

pour un mourant, Wintrebert alla, quelques mo-ments après, frapper à la porte de Serbez, et le pro-voqua. Celui-ci sortit et la lutte recommenca. Serbez, de san addit a commenca. Serbez, de son côté, ne parle pas de l'attaque au ortir du cabaret. Il prétend que Wintrebert, poussé par une femme, est venu frapper à sa porte, en cher-chant à l'enfoncer. C'est alors qu'il est sorti et que la lutte a commencé.

Le Tribunal, jugant que tous trois sont ccupables de couns at blessures volontaires, les condemnes.

de coups et blessures volontaires, les condamns ; Wintrebert à 20 jours de prison, Serbez et Grimon-pont à 1 mois et chacun à 16 francs d'amende et aux frais. Les condamnations univantes sont prononcées: 6 mois à Carlos Mail pour vol; 2 mois et 15 francs à Emile Marez, pour rébellion; 2 mois et 5 francs d'amende à Gaston Travet, pour bris de clôture et ivresse; 2 mois et 25 francs à Charles Garez, pour escrequerie; 2 mois à Jules Matty et 3 mois a Alfred Palandre pour vol.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du jo n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la

Le retour des pompiers après un incendie Monsieur le Rédacteur en chef du Journal de Roubaux, Permettez à un de vos lecteurs de formuler une réclamation dont la justeuse sent appréciée de ceux-là même qui en sont l'objet.